

Heure d'été ou heure d'hiver : faut-il vraiment consulter la population ?

Les pays du Benelux envisagent d'organiser « une forme de consultation populaire ». Au-delà des aspects légaux, est-ce le bon sujet pour tenter une telle expérience ?

Heur d'été ou heure d'hiver ? La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg organiseront une « forme de consultation populaire » auprès de leur population respective, a fait savoir Charles Michel. Les trois pays du Benelux ont affiché leur volonté commune de rester dans le même fuseau horaire. Et pour savoir lequel, de prendre le pouls de la population.

Une telle sollicitation de l'opinion publique est-elle compatible avec le fait qu'en Belgique, le principe d'une consultation

populaire (non contraignant), pas plus que le référendum (contraignant), n'est formellement consacré dans la Constitution pour ce qui concerne le niveau fédéral ? Tout dépend de la forme de consultation qui sera choisie. A ce stade, rien n'est décidé. Le gouvernement fédéral planche sur la formule la plus avantageuse. Plusieurs scénarios peuvent être envisagés.

Via un site internet ? La formule la plus simple à mettre en œuvre. Celle qu'avait choisie la

Commission européenne pour consulter la population entre juillet et mi-août. Il faudra néanmoins s'assurer que les personnes qui y participent habitent bien en Belgique, qu'elles ne votent qu'une seule fois et se prémunir de tout acte de piratage.

Via le sondage d'un échantillon représentatif de la population ? Une piste facile à mettre en œuvre, via un institut spécialisé.

Profiter des élections ? Pour octobre, c'est court. Mais en mai, c'est jouable. Mais outre les

moyens requis pour un dépouillement, se pose ici la question de la compatibilité avec la Constitution.

Précisons encore que la consultation populaire ne sera pas nécessairement organisée au même moment dans les trois pays du Benelux. Et quid en cas de résultats divergents ? ■

C.D.P.

« Consulter les électeurs au niveau fédéral n'est pas prévu... »

Anne-Emmanuelle Bourgaux

Anne-Emmanuelle Bourgaux est docteur en droit. Sa thèse était intitulée « La démocratisation du gouvernement représentatif en Belgique, une promesse oubliée ? ». Elle est chargée de cours à l'ULB et à l'UMons.

Ane-Emmanuelle Bourgaux est une grande partisane des mécanismes de démocratie directe. Elle doute toutefois que, dans l'état actuel de la Constitution, une consultation populaire digne de ce nom puisse être menée.

Que pensez-vous de ce projet d'organiser une consultation sur le sujet du changement d'heure ?

Sur le principe de consulter les citoyens, je suis bien sûr d'accord : baser la citoyenneté actuelle sur le cadre strictement représentatif hérité du XIX^e siècle, cela ne tient plus la route. En ne faisant pas évoluer ce cadre, on organise le décrochage démocratique, notamment des

jeunes, cette génération baignée dans les nouvelles technologies. Sur le plan du droit maintenant, en Belgique, la consultation directe des électeurs n'est pas prévue au niveau fédéral. On est entouré de pays qui sont plus loin dans la réflexion démocratique et où la consultation populaire est autorisée et organisée. Autrement dit, pour les Pays-Bas et pour le Luxembourg, ce n'est pas un problème de consulter directement les électeurs : ils ont le cadre constitutionnel prévu pour cela. Pour la Belgique, ce n'est pas le cas. Nous sommes en retard par rapport à nos voisins : chez eux, consulter directement les électeurs n'est plus un tabou. Le Premier ministre, Charles Michel, risque à ce niveau de payer

une certaine procrastination institutionnelle...

A ce stade, la forme que cette « consultation » prendra n'est pas arrêtée. Si celle-ci prenait une forme « mineure » (consultation d'un échantillon ou par Internet), qu'en penseriez-vous ? Dans un Etat de droit, on doit respecter le droit. Actuellement, il existe une tendance lourde. Le droit positif n'est pas modifié

pour approfondir durablement la démocratie. On organise des expériences pilotes, on fait appel à des intervenants privés qui font des panels, on commande des sondages à partir d'échantillons. Or, si on veut que la démocratie se construise, il faut passer par le droit. Si l'on veut dépasser l'effet d'annonce, il faut changer le cadre constitutionnel existant. Il faut absolument un débat de fond sur la consultation populaire au niveau fédéral, débat toujours reporté depuis un siècle.

Pour que ce débat puisse avoir lieu, il faut insérer le titre III de la Constitution dans la prochaine déclaration de révision de la Constitution en vue de pouvoir discuter de l'intégration de mécanismes de démocratie directe au niveau fédéral lors de la prochaine législature. Si c'est cela que nous annonce le Premier ministre, c'est une excellente nouvelle ! S'il s'agit juste d'organiser un « event » médiatique autour du changement d'heure, l'annonce est aussi

creuse que l'est la question du changement d'heure. Ce serait dommage. C'est à nouveau reporter l'occasion de tenir le débat constitutionnel fondamental

suivant : quelle place pour la consultation populaire et le référendum au niveau fédéral ?

Est-ce que tout sujet, toute question mérite d'être soumis à consultation populaire ?

J'ai l'impression que l'on est tellement en retard que s'il faut profiter de cette occasion-là pour entrer dans la consultation populaire et surmonter la méfiance, faisons-le. Et ce même si la question sur le changement d'heure est, il est vrai, politiquement creuse. La question sera au-delà de savoir si c'est parce que cette question est politiquement creuse qu'on veut la soumettre à la consultation populaire. Ce sera un test. Personnellement, je pense qu'il ne faut pas restreindre la liste des questions soumises aux électeurs. Ce n'est pas la tendance actuelle, qui veut que l'on exclue des questions qui fâchent. N'est-ce pas l'inverse qu'il faudrait faire ? Je le pense. Pour deux raisons principales. D'abord, parce que des consultations populaires, cela va obliger les partis, les élus à faire de la pédagogie politique. Ensuite, parce que dans le contexte de polarisation des débats, cela va permettre de les enrichir, de les approfondir. ■

Propos recueillis par
MATHIEU COLINET

« La Commission aurait dû veiller à l'harmonisation de l'heure »

Dave Sinardet

Dave Sinardet est professeur de sciences politiques à la VUB et à l'Université Saint-Louis à Bruxelles. Les domaines de son expertise sont le fédéralisme, le nationalisme et la question de l'existence d'une opinion publique en Belgique. Il a été l'un des initiateurs du sommet citoyen G1000.

Pour Dave Sinardet, l'attitude de la Commission européenne de laisser le choix à chaque Etat membre est très surprenante. Et il doute de la pertinence d'une consultation citoyenne.

La question du choix entre l'heure d'été et l'heure d'hiver est-elle un bon thème pour tenter cette expérience d'association des citoyens à la décision, sachant qu'on dit souvent qu'il existe une aspiration croissante à une participation citoyenne ?
En tout cas, c'est probablement une question sur laquelle beaucoup de gens ont une opinion, qu'elle soit fondée ou pas. Ce n'est pas non plus un dossier très technique, contrairement aux différents référendums sur les traités européens dans différents pays, qui demandaient de dire « oui » ou « non » sur tout un dossier qui contient beaucoup d'éléments très différents et qui est très complexe. Résultat : les gens ont tendance à voter contre le gouvernement du moment plutôt que sur la question de fond. Mais sur le changement d'heure, qui est un sujet concret, limité, avec une question claire,

la logique d'une consultation populaire est déjà plus adaptée.

Est-ce une bonne idée de demander leur préférence aux populations de trois pays dont les gouvernements disent qu'ils veulent rester dans le même fuseau horaire, avec le risque de diver-

gences que cela comporte ?

Beaucoup dépend de la manière dont on consulte les gens. Par exemple, la consultation organisée par la Commission européenne pose problème. Seuls quatre millions d'Européens y ont participé, dont trois millions d'Allemands... La représentativité par pays est donc clairement absente. Beaucoup de Belges n'étaient sans doute pas au courant de son existence, et elle a eu lieu au milieu de l'été... Par ailleurs, quand vous lancez une consultation en ligne et que les gens sont libres de participer ou pas, ce sont surtout ceux qui ont une opinion très tranchée sur la question qui vont se mobiliser. Et dans le débat sur le changement d'heure, on sait qu'il existe un mouvement militant pour son abolition. Tandis qu'il n'y a pas de mobilisation similaire pour le maintenir. Si l'Union européenne veut vraiment organiser des consultations, elle ferait mieux de le faire de manière sérieuse. Par ailleurs, je ne comprends pas très bien la logique de la Commission européenne. D'une part, on pourrait se demander si elle n'a pas de choses plus importantes à régler en ce moment. Mais en plus, quitte à s'occuper du changement d'heure, il faut aller au bout de la logique et

choisir la même heure pour tous les pays qui sont déjà dans la même zone horaire.

En 2000, l'Europe a harmonisé les dates du changement

d'heure. Et aujourd'hui, on irait vers une logique où chaque pays déterminerait lui-même s'il garde l'heure d'hiver ou l'heure d'été ? Cela veut dire que dans la tête de la Commission, la Belgique pourrait avoir une heure différente des Pays-Bas ou du Luxembourg. C'est très surprenant.

Il fallait selon moi veiller à l'unité, à l'harmonisation, ce qui me semble être le rôle de la Commission européenne.

Une consultation sérieuse, ce serait quoi ?

Ce n'est pas évident. Via internet, je l'ai dit, ce n'est pas une bonne idée. Peut-être est-ce mieux de faire un sondage, avec un échantillon de gens, en essayant d'avoir la plus grande représentativité possible. On pourrait aussi choisir une logique de délibération, avec un panel citoyen, où l'on ne demanderait pas seulement aux gens de voter « oui » ou « non », mais où ils se réuniraient, consulteraient des experts sur la question et délibéreraient entre eux. L'avantage de ce type de solution, c'est que les gens qui se prononcent sont informés sur la question.

En ce sens, je suis beaucoup plus favorable à la démocratie délibérative qu'à la démocratie directe, mais la question posée ici ne demande pas énormément de connaissances. ■

Propos recueillis par
CORENTIN DI PRIMA